



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par :

Service transition énergétique - logement – construction
Pole Transition énergétique et qualité de l'air
Claudie PITIOT
Tél : 03 88 13 07 34
Mél : claudie.pitiot@developpement-durable.gouv.fr

Strasbourg, le 30/08/21

Présentation support de la réunion téléchargeable :

Comité local de l'air de l'Agglomération de Strasbourg

Compte-rendu de la réunion du 10 juin 2021

1. → Ouverture de la séance par M. MAZOYER :

Monsieur MAZOYER, Directeur adjoint de la DREAL Grand Est, rappelle l'intérêt du comité de local de l'air pour relever le défi d'un air de meilleure qualité pour tous. Concerné par deux contentieux, le contentieux européen du 24 octobre 2019 et le contentieux national du 10 juillet 2020 pour non-respect des normes de qualité de l'air, la zone de Strasbourg va devoir réviser son Plan de Protection de l'Atmosphère.

Le précédent CLA réuni le 21 octobre 2020 a eu pour objet de partager les résultats de l'évaluation du Plan de Protection de l'Atmosphère 2014-2019. Une évaluation qui a permis de mesurer le chemin parcouru mais également de projeter les acteurs engagés dans ce qui reste à accomplir avec notamment la révision du PPA.

Monsieur MAZOYER précise que le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est engagé depuis longtemps dans une dynamique autour de la qualité de l'air, mais souligne qu'il demeure nécessaire de poursuivre cette dynamique et de mettre en place rapidement un programme d'actions suffisamment ambitieux.

Il rappelle que le PPA révisé doit résulter d'une réelle co-construction entre les différents partenaires et qu'il est l'occasion d'engager une dynamique collective renouée en faveur de la qualité de l'air, de mettre la qualité de l'air au cœur des politiques publiques en créant une véritable culture « air » et de mobiliser les acteurs sur le territoire concerné.

Il invite ainsi tous les membres du comité local de l'air, à participer dès aujourd'hui, au processus collectif de révision du PPA et à ce titre, rappelle que des groupes de travail et des temps de concertation au sein du comité local de l'air sont programmés afin de faire émerger des actions innovantes pour le futur PPA.

Il précise que la réunion d'aujourd'hui est l'occasion de présenter et d'échanger sur les premiers résultats de la révision du PPA, ainsi que sur la deuxième étape du processus de

révision du PPA, dite « fabrique des actions », qui débutera fin juin.

Madame SCHAETZEL, Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de l'urbanisme opérationnel, de la qualité de l'air et de la Santé environnementale, complète cette introduction en rappelant que la qualité de l'air est avant tout un enjeu de santé publique. C'est moins le contentieux qui doit nous pousser que l'urgence sanitaire. La politique volontariste de l'EMS est à ce titre mise en avant que ce soit sur la régulation de la circulation avec le projet de Zone à faible émission mobilité (ZFE-m) métropolitaine que sur la façon de construire la ville en prenant en compte les enjeux de la qualité de l'air.

Elle souligne enfin que l'objectif doit être porté collectivement et que le CLA constitue le bon endroit pour y arriver. Elle porte enfin une mention particulière concernant les actions innovantes sur lesquelles il va falloir intervenir – notamment autour des nano particules et sur la question de la pollution industrielle dont les acteurs ne se sont suffisamment emparés.

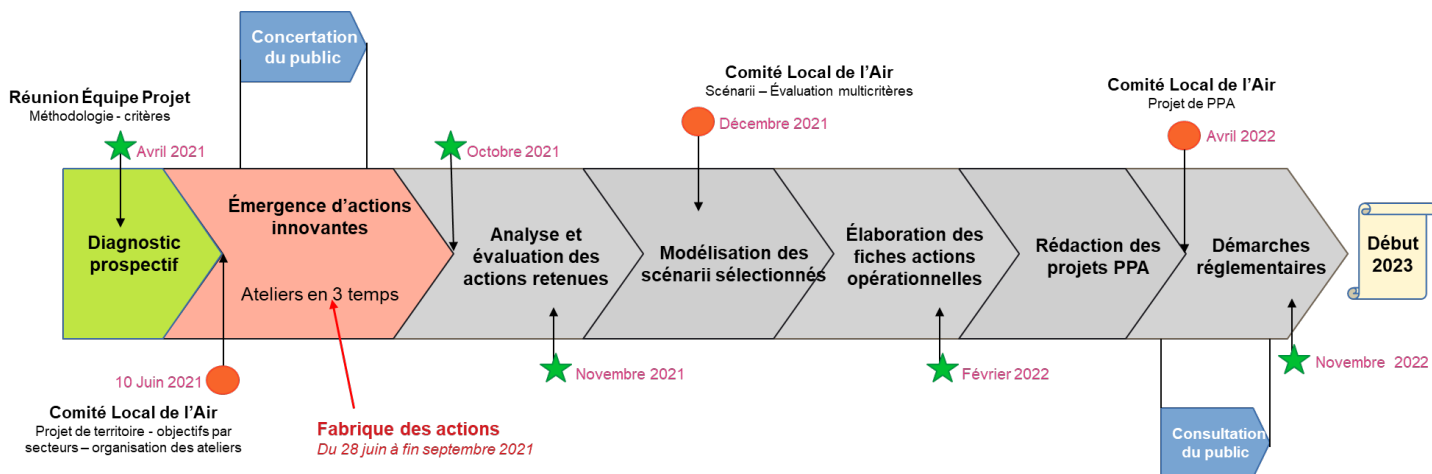
→ Premier temps d'échange autour du processus de révision :

Monsieur GAUBY, Chef du pôle transition énergétique et qualité de l'air à la DREAL, présente les finalités et le planning de la révision du PPA. En outre il précise que ce plan doit permettre de :

- fixer les objectifs ambitieux et à la hauteur des enjeux de santé publique ;
- appuyer la politique territoriale de la collectivité ;
- apporter une réponse crédible aux procédures contentieuses ;
- respecter les valeurs limites de qualité de l'air dans les délais les plus courts possibles ;
- prendre en compte les points d'amélioration mis en évidence par l'évaluation ;
- prendre en compte les évolutions réglementaires depuis 2014.

Il rappelle les pièces constitutives du document et les instances qui ont vocation à contribuer à la résiliation du projet, parmi lesquelles, le CLA constitue une instance maîtresse.

Enfin, il présente le calendrier de cette révision.



Madame SCHAETZEL entend que le projet PPA ne se limite pas à des mesures réglementaires et soit aussi le moteur d'actions volontaires. Elle souhaite que sur le plan de la gouvernance, soit mise en place une véritable gestion en mode projet.

Voir présentation pour plus d'informations

2. → Deuxième temps d'échange sur le diagnostic prospectif et les prévisions

La présentation du diagnostic prospectif dresse un portrait de synthèse de l'évolution de la situation par polluant et par secteur contributeur. Elle a aussi pour effet de mettre en évidence certaines politiques engagées susceptibles de produire des effets à plus ou moins long terme.

Elle est suivie d'une présentation des hypothèses d'évolution avec :

- le scénario au fil de l'eau qui prend en compte les actions dont on sait qu'elles auront une réalisation effective dans les 6 prochaines années
- les études d'abattement permettant de mettre en évidence l'effort à poursuivre en termes de réduction des émissions pour obtenir une baisse des concentrations

Le scénario fil de l'eau ne permettant pas d'atteindre les valeurs OMS, la question des ambitions à se donner est posée. Des objectifs cibles sont ainsi proposés :

- PM_{2,5} : 10 µg/m³ (contre 11,6 µg/m³ en 2019 et 11,5 µg/m³ dans le scénario fil de l'eau) [ligne directrice OMS = 10]
- PM₁₀ : 15 µg/m³ (contre 17,1 µg/m³ en 2019 et 16,9 µg/m³ dans le scénario fil de l'eau) [ligne directrice OMS = 20]
- NO₂ : 12 µg/m³ (contre 16,4 µg/m³ en 2019 et 14,0 µg/m³ dans le scénario fil de l'eau)

Voir présentation pour plus d'informations

Madame de MONTGOLFIER, Présidente de l'association Cadr67 demande à ce que soit précisé l'objectif 100% cyclable en 2030.

Madame SCHAETZEL précise que cette mention inscrite dans le PDMA de l'EMS, consiste à dire que tous les lieux de la métropole doivent pouvoir être atteints en vélo. Le territoire de la métropole doit être 100% cyclable et non cyclé, étant entendu qu'à certains endroits, il ne pourra y avoir d'infrastructures cyclées, ce qui est normal. Il s'agit de faire en sorte que les trajets et les pistes soit plus sécurisés et plus importants.

Madame VOGLER, secrétaire général de l'URTA, souhaite avoir plus d'informations quant à l'évolution des transports routiers, en particulier sur la question de l'électrification du parc grâce au développement des bornes de recharge, notamment sur les parkings relais.

De même, elle souhaite avoir des précisions quant à l'impact du grand contournement ouest sur la qualité de l'air : s'agit-il uniquement d'un déplacement des secteurs impactés ?

Enfin, elle déplore que le label objectif CO₂ ne soit pas plus mis en avant.

Madame SCHAETZEL précise que concernant l'équipement en borne de recharge électrique, l'EMS va amorcer la dynamique avec 360 bornes installées et au moins une dans chacune des communes. Elle entend que cela ne suffira pas et l'EMS compte sur les pompistes pour jouer le jeu. De même la loi Climat et Résilience va permettre d'accélérer le processus en obligeant l'équipement de tous les parkings en borne de recharge. Elle interpelle enfin l'État quant au besoin de financements sur ce sujet.

Enfin, Alexandre ALLARD du cabinet Algoé précise que le label objectif CO₂, s'il marque un engagement important des transporteurs, ne peut pas être imposé aux transporteurs ni retenu comme un critère d'autorisation de charger.

Sur cet aspect, l'ADEME pourra apporter des contributions (Stéphane GERARD – chargé de mission Objectif CO₂ dans le Bas-Rhin).

Madame BENOIT, Présidente de l'association CLCV pose la question du renforcement de l'infrastructure ferroviaire et souhaite comprendre ce qui est envisagé.

Madame SCHAETZEL, précise que certaines pistes sont avancées mais qu'à ce stade, il n'y a pas de réel projet. Par contre, le développement de l'infrastructure fluviale est engagé.

Madame OPPENHAUSER pour VNF – précise que des navettes quotidiennes permettent d'organiser le transport de marchandises du port au quai des bateliers deux fois par jour, faisant ainsi l'économie de 50 véhicules/jour dans le cœur de la ville.

Sur cet aspect, une étude a été engagée pour lancer un deuxième quai de logistique urbaine (mutualisation, massification et déchets). Au sein de cette étude, la question du modèle économique est centrale. Les nouveaux acteurs arrivent-ils à intégrer les chaînes logistiques à des prix suffisamment compétitifs ? Il y a une partie qui relève de politiques publiques et de la réglementation et une partie qui relève du modèle économique. L'infrastructure ne suffit pas, la réglementation aide mais ne suffit pas. Il faut qu'il y ait des prises de conscience des grands chargeurs.

Madame GRAVIER (Port autonome de Strasbourg) précise que le trafic ferroviaire représente de l'ordre de 100 000 PL, 1,3 M de tonnes par an. Un objectif de doublement de trafic ferroviaire est envisagé à horizon 2030, qui se traduit par un gros travail sur le développement des infrastructures. Sur le fluvial, on peut développer le trafic sans trop investir dans les infrastructures.

Monsieur SIRY, Chef du service Gestion et Prévision des Risques Environnementaux à l'Eurométropole de Strasbourg, questionne la méthodologie d'abattement des émissions et s'interroge sur la plausibilité d'un abattement de 100% des émissions industrielles.

Madame Le GALL, ATMO Grand Est, précise que ces études d'abattement n'ont pas pour objet de dresser des scénarios réalistes mais de montrer dans quelles mesures une réduction des émissions selon les secteurs peut avoir des effets sur les concentrations. Il s'agit donc de donner des points de comparaison. En outre, les émissions industrielles ont des impacts modérés sur les concentrations locales, et ce d'autant plus qu'elles se font à hauteur de

cheminées. De ce fait, seule une réduction drastique des émissions induit des effets sur les concentrations locales. Les hypothèses d'abattement permettent de mettre en évidence les différences d'effort à fournir selon les secteurs. Elles ne présagent pas des actions à mettre en œuvre.

Monsieur SIRY souligne que ce type d'approche peut troubler et recommande dans la Fabrique des actions de mettre en perspective les gains du PPA passé.

Monsieur MARQUEZ, ATMO Grand Est, précise que ces scénarios permettent aussi de mettre en évidence une différence d'effort à fournir pour obtenir des résultats comparables. Ces modélisations ne préfigurent pas d'orientations à mettre en œuvre ou de priorités.

Monsieur MAZOYER relaie une question concernant le calendrier de mise en place de la ZFE. Ces éléments sont précisés par Pascaline SAMYN, Coordinatrice équipe Innovation technologique et qualité de l'air du service gestion et prévision des risques environnementaux pour l'EMS, comme suit :

Le calendrier de mise en œuvre de la ZFE sur le territoire de l'EMS



Phases préparatoires pour chaque catégorie (information et sensibilisation, accompagnement à la transition, premières restrictions) jusqu'à la date d'interdiction définitive (avec contrôles et sanctions)

- Janvier 2023 – interdiction des Crit'Air 5 et sans Crit'Air
Phase pédagogique en 2022
- Janvier 2025 - interdiction des Crit'Air 4
Phase pédagogique en 2023 et 2024
- Janvier 2027 - interdiction des Crit'Air 3
Phase pédagogique en 2024, 2025 et 2026
- Janvier 2028 - interdiction des Crit'Air 2
Phase pédagogique en 2025, 2026 et 2027

Le calendrier ZFE des périmètres ville et métropole sont maintenant alignés.

Monsieur MARCHAL, Secrétaire Général FTP Alsace, évoque le sujet de la taxe poids lourds portée au niveau de la collectivité européenne d'Alsace et s'interroge sur l'imbrication de cette taxe au niveau de l'EMS et ses impacts. Cette taxe sera rendue exécutoire dans 6 ans.

Madame JUNKER, Référente du pôle bois énergie pour le Fibois, précise qu'une enquête est en cours à l'échelle du Grand Est sur le recours à la biomasse dans les chaufferies.

Monsieur SIRY suggère qu'une attention soit portée sur la croissance du secteur industriel et s'interroge sur les études de prospective à disposition pour mieux appréhender cette croissance

Madame LE GALL précise que les hypothèses ont été formulées à partir d'échanges avec la DREAL. Le fil de l'eau est ainsi basé sur une hypothèse de stabilité des projets industriels. Néanmoins ces hypothèses peuvent être retravaillées en regardant plus finement les dynamiques à l'œuvre au sein de ce secteur. En tout état de cause, il y a une décorrélation à provoquer entre développement économique, croissance des émissions de GES et émission polluantes. L'électrification des processus est par exemple à prendre en compte.

L'existence de prospective en matière de développement industriel est questionnée. Selon l'expertise disponible au sein de l'UD-DREAL, la stabilité du secteur leur paraissait l'hypothèse la plus raisonnable. Monsieur ALLARD précise que le SRADDET peut comporter des réflexions sur cet aspect et qu'il serait pertinent d'apprécier plus finement les filières pour penser les hypothèses de réduction des émissions dans ce secteur.

3. → Conclusion de la séance

Monsieur MAZOYER dresse une synthèse des points majeurs évoqués dans la séance, remercie les participants et rappelle la suite du travail avec les trois séquences d'ateliers autour de la Fabrique des actions.

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement**

Annexe : Liste des personnes présentes au CLA de Strasbourg du 10 juin 2021

Préfecture du Bas-Rhin

Emmanuel WEISTROFFER Chef du bureau des personnels

DREAL Grand Est

David MAZOYER Directeur adjoint de la DREAL Grand Est
Christophe LEBRUN Chef adjoint du service Transition Énergétique
 Logement Construction
Guillaume GAUBY Chef du pôle transition énergétique et qualité de l'air
Claudie PITIOT Chargée de mission qualité de l'air
Marc SPOHR Inspecteur des installations classées à l'UD67

ATMO Grand Est

Michel MARQUEZ Responsable de l'unité accompagnement des
 territoires
Anne-Christine LE GALL Ingénieure qualité de l'air, chargée de
 l'accompagnement des plans et programmes, en
 charge des études pour le PPA
Clément MEIRONE Ingénieur énergie et environnement atmosphérique

Algoé

Marie BOUCHET Consultante Senior
Alexandre ALLARD Manager

Région Grand Est

Sabine GOETZ Service Transition Energétique

Direction départementale des territoires du Bas-Rhin

Thierry TSCHIRRET Gestion de crise et défense

ADEME

Benoît EVRARD Ingénieur Expert Climat, Air, Urbanisme, Mobilité

Laurent PLANCHET

Coordinateur du pôle Territoires durables à l'ADEME Grand Est

VNF

Céline OPPENHAUSER-OHRESSER

Responsable de l'unité fonctionnelle stratégie portuaire et étude prospective

Aviation civile (DSAC-NE)

Thierry ADRIAN

ARS

Christophe PIEGZA

Ingénieur d'études sanitaires

CCI Alsace Eurométropole

Luc HOULLEBREQUE

Responsable développement

FTP Alsace

Jean-Luc MARCHAL

Secrétaire Général

Chambre d'agriculture d'Alsace

Blandine Fritsch

Animatrice bassin versant

Eurométropole de Strasbourg

Françoise SCHAETZEL

Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg en charge de l'urbanisme opérationnel, de la qualité de l'air et de la Santé environnementale

Didier HOUILLON

Directeur de l'environnement et des services publics urbains

Laurent SIRY

Chef du service Gestion et Prévision des Risques Environnementaux

Pascaline SAMYN

Coordinatrice équipe Innovation technologique et qualité de l'air du service gestion et prévision des risques environnementaux

Tristan FUCHS

Ingénieur programmeur

Dorothee MONTEILLET

Adjointe au Directeur, Directrice de projet Transition énergétique Ville et Eurométropole de Strasbourg

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement**

Gérard POL-GILI

Responsable des énergies renouvelables

Jacqui CULLEN

Chef de Projet Energie et Réseaux de Chaleur à
l'Eurométropole de Strasbourg

Port Autonome de Strasbourg

Mme TREGER

Responsable de projets de développement portuaire

Émilie GRAVIER

Directrice du Développement et de la promotion portuaires

FNTR / URTA

Michel CHALOT

Président de l'URTA

URTA

Angélique VOGLER

Secrétaire générale

Compagnie des transports strasbourgeois (CTS)

Jean-Michel AUGE

Directeur du développement durable

FIBOIS

Claire JUNKER

Référente du pôle bois énergie

EIE Alter Alsace Energie

Eloi NAVARRO

Conseiller Info-Energie

ORS

Nadia HONORE

Chargée d'études, docteur en sciences sociales

Cadr67

Annick de MONTGOLFIER

Membre du conseil d'administration de l'association

Association des usagers des transports urbains de l'agglomération strasbourgeoise (ASTUS)

David WENDLING

Chargé d'études et de mission ASTUS / FNAUT Grand
Est

André ROTH

Secrétaire de l'Astus

Automobile CLUB

Céline GENZWURKER – KASTNER Directrice juridique et des politiques publiques

CLCV

Françoise BENOIT Présidente de l'association

Collectivité européenne d'Alsace

Jérôme PFAFF Chef du service d'ingénierie routière Alsace Franche Comté
chez DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES EST

SNCF

Cédric MAZIERS Animateur sécurité Université du Service chez SNCF

SIKLE

Joakim DANGEL Coordinateur et responsable collecte professionnels

Mairie de KEHL

AM Amui-Vedel Agent de l'environnement